

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 17 septembre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 septembre 2020

N° 20-08-12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2020

OBJET :

**Cession véhicule –
Tracteur Massey
Ferguson**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Philippe DENIS – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET.

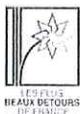
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

Affichage : 17/09/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

CESSION VEHICULE : TRACTEUR MASSEY FERGUSON

Monsieur Jacques DECHANDON, adjoint au maire, indique au Conseil Municipal que le tracteur Massey Ferguson immatriculé 3190 YD 42, acquis par la collectivité en septembre 2000, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un nouveau tracteur pour le remplacer.

Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

La reprise proposée par la Société GONNIN DURIS s'élève à 6 900 €.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à vendre en l'état le tracteur Massey Ferguson immatriculé 3190 YD 42 pour un prix de cession de 6 900 euros à la société GONNIN DURIS.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Ont signé au registre tous les membres présents.



EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 septembre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

Affichage : 17/09/2020